

Carte d'identité de Afer Inflation Monde<sup>(1)</sup>**Société de gestion :** Aviva Investors France**Code ISIN :** FR0013498532**Date de création :** 20/05/2020**Forme juridique :** FCP de droit français**Horizon de placement recommandé :** 3 ans minimum**Indice de référence :** Néant**Frais courants maximum :** 1,15 %<sup>(2)</sup> par an**Frais de sortie :** Néant

Aviva Investors France, gérant d'actifs financiers de premier plan, gère plus de 115 milliards d'euros à fin 2019.

Investisseur responsable et engagé, la société de gestion tient compte des comportements des émetteurs en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance (ESG) pour les évaluer et les sélectionner.

Aviva Investors France est un expert des marchés de la zone euro sur les grandes classes d'actifs traditionnelles (crédits, actions, monétaire) et sur les actifs alternatifs (immobilier, infrastructures, dette privée d'entreprises).


**Rapprochez-vous de votre conseiller habituel,** intermédiaire d'assurance, qui saura vous guider dans vos choix d'investissement au vu de votre situation et de vos objectifs.

## Cachet du Conseiller

CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER souscrit par l'Association Afer auprès des sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite, entreprises régies par le Code des assurances.

Document publicitaire, non contractuel, achevé de rédiger le 18 mai 2020 par le GIE Afer, sur la base de la réglementation en vigueur à cette date.

Imprimeur : SIPAP OUDIN-Pôle République - 2 rue des Transporteurs B.P. 91077-86061 POITIERS CEDEX 9

Fabrication sur papier issus des forêts gérées durablement – IFGD. 

**GIE Afer** - Groupement d'Intérêt Économique - régi par les articles L.251- 1 à L.251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris - constitué entre l'Association Afer, les sociétés d'assurance Aviva Vie, Aviva Épargne Retraite et le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Aviva Retraite Professionnelle - 36 rue de châteaudun - 75441 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18.

# Afer Inflation Monde

**Investissez sur des titres indexés sur l'inflation des pays développés**

**Support en unités de compte du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer**

**Société de gestion : Aviva Investors France**

Les entreprises d'assurance s'engagent sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des évolutions à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital.

## Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Ce FCP ne comporte pas de garantie en capital.

(1) Le support en unités de compte Afer Inflation Monde du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer est adossé au Fonds Commun de Placement (FCP) Afer Inflation Monde.

(2) Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais qui seront prélevés pour l'exercice clôturant en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

# Pourquoi investir dans Afer Inflation Monde ?

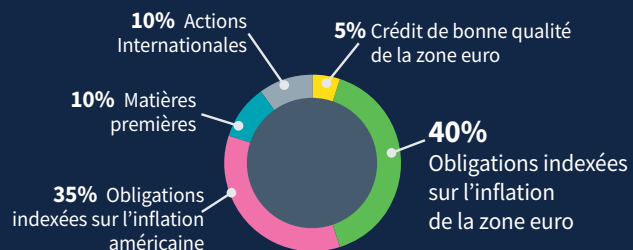
Afer Inflation Monde s'adresse aux adhérents avec un **profil prudent** souhaitant diversifier leur épargne en limitant les risques.

## Les avantages :

- Son objectif de performance : obtenir un rendement annuel supérieur au taux **EONIA + 2% nets de frais courants\*** sur la durée de placement recommandée de 3 ans.
- Vous investissez dans un support en unités de compte qui cherche à **tirer profit de l'inflation** par une gestion active :
  - en investissant **dans des titres indexés sur l'inflation des pays développés** ;
  - par une diversification sur **d'autres classes d'actifs sensibles à l'inflation** (action, matières premières...).
- Vous **diversifiez l'épargne de votre adhésion** en investissant dans une classe d'actifs complémentaire aux actifs traditionnels.

\* L'objectif de performance n'est pas garanti.

## Composition cible du portefeuille\*\*



\*\* Cette composition est donnée à titre d'illustration. La composition du portefeuille réel pourra varier dans le temps. Elle ne constitue pas un conseil en investissement, à l'achat comme à la vente.

Source : Aviva Investors France.

# Pourquoi tenir compte de l'inflation ?



- On parle d'inflation lorsque les biens et services de consommation (alimentation, gaz et électricité...) subissent une hausse généralisée et durable de leurs prix. Dans ces périodes, la monnaie se dévalue, entraînant une perte du pouvoir d'achat.
- Le taux de rendement de l'épargne est calculé en soustrayant le taux d'inflation du taux de rendement nominal : plus le taux d'inflation est élevé et plus le taux de rendement de l'épargne est réduit.
- Inversement, l'inflation profite aux emprunteurs, les émetteurs d'obligations par exemple : le montant nominal de l'emprunt est fixe mais sa valeur réelle à rembourser est entamée par le taux d'inflation, réduisant ainsi le coût de la dette.



Contrairement aux obligations classiques, les obligations indexées sur l'inflation tiennent compte du taux d'inflation dans le calcul des coupons versés au cours de la vie de l'obligation ainsi que dans celui du capital remboursé à l'échéance du prêt.

De ce fait, leurs prix varient en fonction de l'évolution des taux réels et des anticipations d'inflation, protégeant l'investisseur d'une baisse de rendement de l'épargne investie en période de remontée de l'inflation.



## Les principaux risques :

**Risque de gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

**Risque de perte en capital :** Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

**Risque de taux :** En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

**Risque de crédit :** La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

**Risque de change :** Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans la limite de 30% de l'actif net.

Outre ces risques, Afer Inflation Monde est également exposé aux risques de contrepartie, lié aux produits dérivés, lié à l'investissement dans des titres subordonnés, ainsi qu'aux risques juridiques liés à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) et liés à l'utilisation d'opération de financement sur titres.

Pour de plus amples informations concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus, à la section « Profil de risque », qui les présente dans leur intégralité. Le prospectus et le DICI du FCP sont disponibles sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).